

MISE EN DEMEURE N° 01

Conformément au décret présidentiel N°15-247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et des délégations de service public, et en application des clauses contractuelles afférentes au contrat N°1524/0111 du 13/07/2015, portant sur l'Etude d'adaptation, suivi et contrôle de l'exécution des travaux de la réalisation en charpente métallique de Trois (03) unités de la Gendarmerie Nationale à la wilaya de Batna, conclu avec BET BOUKHALFA ZINE EDDINE, dont le siège social 07 rue AF Chikhi à la Wilaya de Batna, cette dernière est mise en demeure N°01 pour le non-respect de ses engagements contractuels.

A Cet effet, BET BOUKHALFA ZINE EDDINE est tenue de remédier à ce problème, et d'honorer ses engagements contractuels dans un délai de huit (08) jours à compter de la date de publication du présent avis dans les quotidiens nationaux et le bulletin officiel des marchés de l'opérateur public (BOMOP).

Passé ce délai, des mesures seront appliquées conformément à la réglementation en vigueur.